

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois 11 fr. 50	6 mois 21 fr.	1 an 38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^o —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^o —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

S'il faut faire un jour l'expérience du système d'étouffoir qu'est le système socialiste, ça n'ira pas tout seul. Mais quelle reculade dans la voie du progrès humain, quel retard dans l'évolution sociale et que de dégâts à réparer !

La liberté, voilà l'ennemi ! Le régime cellulaire, voilà l'idéal ! Nous allons par étapes vers un magnifique système social où l'homme sera « pris en surveillance » dès sa naissance, où il ne pourra plus faire un geste sans risquer de commettre un délit prévu et puni par tel paragraphe de tel article de tel chapitre de l'un des innombrables Codes qui finiront par réglementer jusqu'à la façon dont nous devons dormir... et je m'en tiens là pour rester poli !

C'est une rage, une fureur ! On met des lois partout comme on met des barreaux à une prison ! On aboutira à transformer notre existence en une espèce d'étouffoir et l'on réduira les Français, qui ont fait trois Révolutions pour être des hommes libres, à n'être plus que des citoyens-mécaniques...

Bref, on nous prépare à ce deux régime socialiste où l'on pourra régler du citoyen avec la même fierté que Ramollot parlait du soldat dont le plus beau mouvement, disait-il, c'est l'immobilité ! Ce poison, on l'injecte par doses successives, tantôt légères et tantôt massives, à l'organisme social que la paralysie gagne par degrés !

Vous verrez ça, mes petits, vous verrez comme il sera agréable de vivre sous cette abrutissante surveillance où vous ne pourrez rien faire sans demander la permission à quelque adjudant-bureaucrate qui vous guettera à chaque détour pour vous coller quatre jours ! Alors, vous vous sentirez fiers d'avoir été élevés à la haute dignité d'hommes-outils, dirigés de loin et de haut par de puissants ingénieurs qui vous manœuvreront comme des pièces interchangeables dans l'immense usine-caserne !

Chaque jour, on restreint un peu plus ce qui nous reste d'indépendance, chaque jour on nous retire quelque chose de ce droit à faire ce que nous avons décidé. Le champ de la liberté se rétrécit progressivement, le pauvre, comme la fameuse peau de chagrin !

Je lisais, l'autre jour, une information d'après laquelle on a pris tout récemment un décret pour interdire (c'est toujours pour interdire qu'on prend des décrets ou qu'on vote des lois !) le « travail noir » !

— Brrr ! me dis-je ! Le « travail noir », kékéckéka ?... Ce ne peut être qu'une chose affreuse ! Et j'imagine que je ne sais quelle besogne obscure de forçat au fond d'un souterrain ou encore quelque épuisante et meurtrière corvée imposée par des tortionnaires à nos braves nègres d'Afrique.

partiment où l'on travaille pour entrer dans le compartiment où l'on ne travaille pas. On vous a enregistré « sortant » du premier ; on vous a enregistré « entrant » au second. Vous êtes numéroté. Jusqu'à demain, au coup de sifflet, il vous est défendu de bouger.

Défendu ! Mettez-vous bien ça dans la tête !... En Allemagne, ça s'écrit « verboten ». Et tout le monde sait qu'on y vit sous le régime du « verboten » généralisé. Mais en Allemagne, il y a du moins une dictature avouée, proclamée et qui n'essaye pas de se faire prendre pour un régime de liberté !

Par nature autant que par tradition, le peuple français, tout d'élan spontané et qui a tant protesté contre la tyrannie des corporations, est assurément l'un des plus antisocialistes qui soient. L'homme de notre pays est aussi réfractaire que possible à cette minutieuse réglementation papassière qui enveloppe la vie entière de son réseau étouffant. Autour de lui, les socialistes ne doivent leurs succès qu'à leurs mensonges. Ils ont présenté le socialisme comme le régime de la démocratie arrivée à son point de perfection, comme le régime où s'épanouit la liberté et où règnent la justice, la bonté, la solidarité fraternelle.

Gare, lorsqu'à l'expérience le peuple français s'apercevra que c'est tout le contraire qui est vrai, lorsqu'il verra les choses comme elles sont ! Lorsqu'il se trouvera imbriqué dans un régime de bureaucratie toute-puissante, qui prétendra réglementer les moindres actes de sa vie et absorbera la personnalité des citoyens pour l'anéantir dans une collectivité sans âme et sans cœur !...

Alors, ça n'ira peut-être pas tout seul ! Mais, s'il faut faire cette expérience, quelle reculade dans la voie du progrès humain, quel retard dans l'évolution sociale et que de dégâts à réparer !...

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Souvenirs

On vient de célébrer les 80 ans d'Antoine, fondateur du Théâtre-Libre et qui tient une si grande place dans notre vie théâtrale. Apportons notre petit, tout petit bouquet parmi tant d'éclatants hommages !

Il y a quelques années, le nom d'Antoine avait été prononcé pour l'Académie. La candidature de l'ancien directeur du Théâtre-Libre recueillait déjà certains suffrages lorsqu'un vote fut émis par le secrétaire perpétuel, M. René Doumic. On lui avait, en effet, rapporté un mot d'Antoine :

— Crois-tu, avait demandé le vieil homme à un ami, crois-tu que je suis assez décrié pour me laisser académiser ?

Il n'en fallait pas davantage, si nous en croyons les on-dit, pour interdire au critique de l'Information les allées de l'Institut.

Il nous semble bien cependant nous souvenir d'un mot d'Antoine, le soir de la réception de Louis Bertrand sous la Coupole, comme on donnait la générale de l'Amour magique, au théâtre des Arts, si notre mémoire est bonne. Il disait combien le titre d'académicien pouvait, en certaines circonstances difficiles, être utile à un homme de lettres et invoquait le cas l'Emile Zola :

— Si Zola avait été académicien, l'affaire Dreyfus aurait pris une toute autre tournure. L'accuse aurait été signé : Emile Zola, de l'Académie Française, et le gouvernement aurait regardé à deux fois avant de poursuivre.

— En quarante ans, avoue Antoine, j'ai tu 10.000 pièces !

Parmi ces dix mille pièces, il y avait Topaze qu'il conseilla à Marcel Pagnol de porter à la Comédie-Française. M. Pagnol crut à une plaisanterie. Heureusement pour lui !

Couvert de dettes, il continuait à monter des pièces sur son théâtre, boulevard de Strasbourg, indifférent au succès, à l'argent, à la gloire, à tout ce qui n'était pas l'œuvre en répétition. Une après-midi, un créancier parvient à forcer les portes, le rejoint sur la scène : — Je viens chercher les dix mille francs que vous me devez ! — Il veut que je lui donne dix mille francs, s'exclame Antoine, alors que j'en perds vingt mille par mois ! — Je vous enverrai l'huissier ! bredouille l'autre. — Envoyez-le. S'il est bien, dans son rôle, je l'engagerai ! fait Antoine sans sourciller.

Informations

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis jeudi à 10 heures.

Le président du conseil a fait un exposé complet des projets de loi sur les rapports entre le capital et le travail.

MM. Frossard et Ramadier ont apporté des précisions sur certains textes et rendu compte de leurs entretiens avec les représentants des parties intéressées.

Le conseil a approuvé les projets à l'unanimité.

Voici les 6 projets du projet gouvernemental sur le statut moderne du travail :

- 1° Loi sur l'embauchage et le débouchage des travailleurs ;
- 2° Loi sur le placement des travailleurs ;
- 3° Loi sur les conventions collectives de travail ;
- 4° Loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage ;
- 5° Loi sur le statut légal de la grève ;
- 6° Loi sur le statut des délégués du personnel.

Discours de M. Chautemps

M. Camille Chautemps, président du Conseil, a fait jeudi soir, à 19 h. 30, une déclaration au pays qui a été radiodiffusée.

Il a précisé le but et la portée du statut moderne du travail. « Il s'agit plus particulièrement de réglementer l'embauchage et le débouchage des travailleurs et d'assurer aux conventions collectives leur pleine efficacité. »

Parlant des grèves, il a déclaré que toute grève devra, dans le plus bref délai, être soumise à un vote secret du personnel intéressé qui décidera à la majorité.

Au Sénat

Dans sa séance de jeudi, après-midi, le Sénat s'est réuni pour procéder à la nomination des membres de la Commission d'Instruction de la Haute-Cour.

Neuf membres titulaires, sont élus, ainsi que 5 membres suppléants. M. Henri Roy est élu vice-président.

A la Chambre

Dans sa séance de jeudi, après-midi, la Chambre a repris la discussion commencée à la session dernière, sur la création de l'école d'administration.

Après des observations présentées par MM. Potut, Dommano, Cagniot et Jean Zay, le projet est adopté par 422 voix contre 134.

Au parti radical

Le Comité exécutif du Parti radical s'est réuni sous la présidence de M. Ducos. Il a adopté un ordre du jour dans lequel il se déclare résolu à soutenir le Gouvernement pour l'application d'un programme radical orthodoxe.

Il demande, notamment, le renforcement de la défense nationale, la paix sociale dans la légalité et la défense du franc.

En Espagne

Madrid a subi un nouveau bombardement d'une extrême violence, qui a duré de midi à 13 heures. Il a été effectué par des canons à tir rapide ; de nombreux projectiles sont tombés sur la ville.

Par ailleurs, les troupes républicaines sont entrées dans la vallée du Jiloca, constituée par des terrains particulièrement fertiles, où se trouve la plus grande fabrique de sucre d'Espagne, à Santa-Lulalia, au sud de Singra. En même temps, l'avance républicaine menace directement la région minière d'Ojos Negros où sont situés des gisements de fer assez importants.

A la S.D.N.

Les représentants des puissances neutres, ou, selon l'expression nouvelle, hors d'alliances : Belgique, Pays-Bas, Danemark, Suède, Norvège, Finlande et Suisse, se sont réunis au Palais des Nations pour se concerter sur l'attitude à prendre à l'égard du problème de la réforme du Pacte.

Les délégués ont procédé à un échange d'informations.

Pas de cession de l'Italie

An sujet des bruits relatifs à une cession par l'Italie du Djoubaland à l'Allemagne, le « National Zeitung », d'Essen, rappelle les démentis italiens et constate que le Djoubaland n'appartient pas au domaine colonial allemand et qu'aucun projet n'a été conçu, ni n'est envisagé entre l'Italie et l'Allemagne concernant ce territoire.

Mobilisation de l'armée soviétique

On annonce de Moscou, que le maréchal Blucher est parti par avion en Extrême-Orient, afin d'y ordonner une mobilisation de démonstration de l'armée soviétique. Une décision définitive toutefois, ne sera prise par Staline qu'au reçu du rapport de Blucher.

16.000 milles dans le Pacifique

Un navigateur solitaire, Harry Close, vient de terminer un voyage de 16.000

milles dans le Pacifique à bord d'un schooner de dix mètres de long.

Il a successivement visité les îles Hawaï, les îles Samoa, les îles de la Société et l'archipel de Cook.

Harry Close, qui est mécanicien de la marine, a lui-même construit le schooner à bord duquel il navigue.

Le pont du Niagara s'écroule

Le pont qui franchit les chutes du Niagara s'est écroulé sous la poussée de la glace. L'effondrement, qui menaçait depuis 24 heures, s'est produit d'une façon brutale.

Les ouvriers qui travaillaient et dont on avait craint, à un moment, la disparition, avaient quitté les lieux quelques minutes avant l'effondrement.

Le pont a été englouti en l'espace de 2 secondes.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort de M. Suzanne, député de la Vendée, décédé à Paris, des suites d'un accident d'automobile.

— L'Académie Française a reçu, jeudi, M. Jacques de Lacretelle, élu à la place vacante par le décès de Henri de Régnier. Selon l'usage, le récipiendaire a fait l'éloge de son prédécesseur, M. Abel Hermann a répondu à M. de Lacretelle.

— Le bilan de la Banque de France, pour la semaine du 13 au 20 janvier, fait ressortir une encaisse-or de 58 milliards 932.868.325 fr. 20, en augmentation de 98.121 fr. 37 sur la semaine précédente.

— Jeudi, avant la séance de l'Académie Française, parmi les invités qui avaient pris place dans la salle, un médecin parisien, le docteur Letellier, s'est affaibli et est mort au moment où on allait le transporter à son domicile.

— Les opérations effectuées à la Caisse nationale d'épargne, pendant la période du 1^{er} au 15 janvier 1938, ont été les suivantes : Dépôts : 509.804.377 francs ; retraits : 311.988.916 francs. Excédents de dépôts : 197.817.461 fr.

— Depuis juillet 1937, le chômage a presque doublé en Belgique. En juillet, il y avait 102.000 chômeurs ; actuellement, le chiffre s'élève à 198.000.

— La Sûreté Nationale s'occupe depuis trois semaines, d'une importante affaire de faux-passeports.

NOS ÉCHOS

La maison d'Auguste.

Au moment où Rome célèbre le deuxième millénaire de la naissance d'Auguste, les fouilles se poursuivent activement sur le mont Palatin, à l'endroit où le premier empereur romain eut sa demeure.

On vient d'y découvrir d'excellents vestiges, dont deux pièces avec leurs murs encore en place recouverts de crépi peint.

A l'intérieur du grand péristyle, l'impluvium a été dégagé. Le fond et les bords étaient revêtus de marbre blanc et, au milieu, s'élevait une fontaine entourée de statues. On y a trouvé des fragments de sculptures et des statuettes intéressantes.

Le prix du sang.

Un statisticien américain — ces gens sont sans pitié — a calculé que dans la grande guerre, il avait fallu dépenser 750 mille francs pour tuer un homme.

C'est évidemment très honorable de savoir que nous sommes estimés si cher, mais comme c'est été plus intelligent et plus profitable pour l'humanité d'économiser à la fois et l'argent et les vies et de vivre en paix. Avec les milliers de milliards de dollars qui ont été perdus et le magnifique capital de millions d'hommes détruit, on eut pu transformer la face du monde.

Monopole.

Les équipes étaient très inégales. Après la première mi-temps, le capitaine de l'équipe perdante s'approcha de l'arbitre et dit :

— Ne pourrions-nous pas avoir un autre ballon ?

— Pourquoi voulez-vous un autre ballon ?

— Bah ! grommela le capitaine, ces types veulent garder celui-là pour eux tout seuls.

Question de lieu.

L'autre jour, pour meubler une conversation, deux femmes discutent robes et chiffons.

L'une d'elle demande : — Chère Madame, confessez-moi combien votre mari vous donne d'argent pour la toilette.

— Mon Dieu, dit-elle en haussant ses épaules, cela dépend entièrement de l'établissement où nous nous trouvons.

Histoire idiote.

Le patron à son valet de chambre. — Qu'est-ce que tout ce bruit dans la rue, Anatole ?

Le valet de chambre. — Oh ! Mon-

LA POSTE AERIENNE

Trop de gens ignorent encore l'existence de la poste aérienne, ou se privent, faute d'en connaître le fonctionnement, des multiples avantages qu'elle présente. Cependant, le transport par avion des lettres, imprimés, papiers d'affaires ; échantillons et colis postaux, permet de gagner un temps précieux qui se chiffre, suivant la distance, par quelques heures, ou quelques semaines. C'est ainsi qu'une lettre portée le matin à Paris, arrive la journée même dans presque toutes les capitales d'Europe, sauf celles de l'Europe orientale, le lendemain à Tunis, Alger ou Casablanca, deux jours après à Dakar, trois jours après en Amérique du Sud, sept jours après à Madagascar ou en Indochine.

La poste aérienne est un service public, à la disposition de tous. Pour l'utiliser, il n'est besoin que de se conformer aux indications qui sont données dans tous les bureaux de poste ; mais tout d'abord il est indispensable de connaître l'heure à laquelle doit être déposé le courrier, et le jour de départ, pour les services qui ne sont pas quotidiens. Des tableaux lumineux adjoints aux boîtes spéciales affectées à la poste aérienne donnent à l'usager ces heures et dates limites de dépôt. Pour éviter toute erreur dans l'acheminement, la mention « Par Avion » doit obligatoirement figurer sur chaque envoi, des étiquettes spéciales sont délivrées gratuitement à cet effet.

L'affranchissement est le seul point qui puisse paraître un peu délicat. Il se compose de la taxe postale simple, identique à celle qui serait perçue pour une lettre ordinaire et d'une surtaxe proportionnelle au poids de l'objet envoyé et à la distance qu'il doit parcourir.

Prenez l'exemple d'une lettre pesant 10 grammes, adressée à Brazzaville (A.E.F.). Pour cette destination la surtaxe aérienne se monte à 2 fr. par 5 grammes. Elle sera donc ici égale à 4 francs. Il faut ajouter le montant de la taxe postale ordinaire qui est de 0,65. Notre lettre devra donc être affranchie à 4 fr. 65. Au moment de poster votre lettre, adressez-vous au guichet « Poste Aérienne » du bureau de poste voisin, qui vous indiquera le montant de son affranchissement.

Moyennant une surtaxe minimale, la lettre que vous expédiez ainsi arrivera à son destinataire dans le minimum de temps ; les nouvelles que vous attendez, et avec quelle impatience ! de vos parents, de vos amis, demeurés au loin, vous parviendront de la même manière, toutes fraîches encore.

La poste aérienne, qui emprunte toutes les lignes des réseaux d'Air France, Air Afrique et de l'Aéromaritime, en correspondance avec toutes les lignes étrangères, dessert maintenant les cinq parties du monde.

Armand AVRONSAERT.

34 millions de lettres empruntent l'avion chaque année et ce trafic ira en augmentant dans les années futures. Les Administrations postales des divers pays et l'organisme international chargé d'en coordonner les décisions dans le domaine aérien I.A.T.A. (International Air Traffic Association) s'attachent à en généraliser l'emploi par la suppression de la surtaxe.

Celle-ci a déjà été supprimée pour certaines lignes : Depuis le 1^{er} septembre, le courrier, lettres et cartes postales à destination de la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède et la Norvège est acheminé dans ces conditions, et emprunte indifféremment l'avion ou le chemin de fer, suivant l'horaire le plus avantageux.

D'autre part, un réseau intérieur, uniquement postal, dépendant directement du Ministère des P.T.T. et exploité par la Société « Air Bleu » assure, depuis le mois de Juillet le transport du courrier, sans surtaxe, sur 3 lignes :

Paris - Bordeaux - Mont-de-Marsan - Pau,

Paris-Toulouse-Perpignan,

Paris-Clermont-Ferrand-St-Etienne-Lyon-Grenoble.

Ce système qui donne d'excellents résultats sera largement étendu par la suite ; mais déjà, l'avion apparaît comme le messager idéal, rapide et sûr.

La création de la poste aérienne a été saluée avec enthousiasme par les philatélistes du monde entier. Dès le début, les services postaux des différents pays firent éditier des timbres réservés à l'affranchissement de lettres transportées par avion ; un cachet spécial commémorait le début des premiers services réguliers.

Aujourd'hui encore, les lettres qui inaugurent une nouvelle ligne reçoivent une oblitération particulière ; et les collectionneurs ont été ces derniers temps, particulièrement favorisés, puisqu'il y eût successivement, au mois de septembre, l'inauguration du transport sans surtaxe signalée plus haut et l'ouverture du service des Antilles via Dakar Natal par Air France. Enfin, à l'occasion de l'Exposition Internationale, cette Compagnie mettait sa organisation mondiale à la disposition des amateurs pour leur permettre d'obtenir des lettres ayant effectué le tour du monde aérien par Hong Kong, New-York et Natal.

La collection de ces différentes pièces présente, au point de vue historique un intérêt qui n'est pas niable : la succession de ces petites vignettes fera revivre les différentes étapes de la conquête de l'air, et restera comme le témoin des efforts de l'homme dans sa lutte pour vaincre l'espace et le temps.

Armand AVRONSAERT.

Raison suffisante.

— Pourquoi votre pantalon n'est pas repassé ? demande l'adjudant.

— Je l'ai pourtant mis sous le matelas toute la nuit, mais j'ai un sommeil si léger... répond timidement le bleu.

Argument infailible.

La jeune fille. — Mais, naturellement, papa, que Georges est sérieux. Il veut même que tu lui trouves une situation rémunératrice pour qu'il puisse m'épouser.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

UN PRÊT DE 700.000 FRANCS AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE CAHORS-EST

M. René Besse, Député du Lot, vient de recevoir la lettre suivante de M. le Directeur de la Caisse de Crédit aux communes fonctionnant près le Directeur du Ministère de l'Intérieur :

« Monsieur le Ministre, « Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande de prêt de 1.600.000 francs présentée par le Syndicat d'Electricité de Cahors-Est (Lot).

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit a décidé d'accorder, sur le montant du prêt sollicité, une première tranche de 700.000 francs.

« Je m'empresse d'ajouter qu'il sera statué sur le complément de l'emprunt dès que des ressources nouvelles seront mises à la disposition de notre Etablissement.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération et de déférente amitié.

« Le Directeur, signé : DINET. »

Enseignement primaire

Mlle Bédou est chargée de l'intérim de l'école de jeunes filles de Lamothe-Cassel, en remplacement de Mme Pradaud, en congé.

Au Sénat

Au cours de la réunion dans les bureaux du Sénat, M. Loubet a été nommé membre de la Commission de l'Algérie et membre de la Commission des Comptes définitifs.

Le "Journal du Lot" est en vente à PARIS

BAZAR D'ORSAY
13, rue du Bac, 7

Mutations

M. le lieutenant Scaler, du 16^e tirailleurs sénégalais, est désigné pour l'Afrique Occidentale française ; embarquement à partir du 25 mars.

Sont désignés les sous-officiers du 16^e sénégalais : pour la Chine, le sergent-chef Rumeau ; pour l'Indochine, l'adjudant Valentini ; pour le Maroc, l'adjudant-chef Pambrun (comptable).

Affectations

Sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais : l'adjudant-chef Daguillon, attendu de Chine ; l'adjudant Thiabaud, attendu d'Afrique occidentale française ; l'adjudant armurier Buc, attendu du Maroc.

Médaille militaire

La médaille militaire, avec traitement, est conférée aux militaires (réservés), du recrutement de Cahors dont les noms suivent : Filhol Jules-Marius, soldat : 18 ans de services, 4 campagnes a été blessé et cité. Carignac Charles-Victor, soldat : 13 ans de services, 4 campagnes a été blessé et cité.

Médaille d'honneur

La médaille d'honneur des Sociétés musicales et chorales est attribuée à MM. Marcel Antignac, aux Quatre-Routes ; Gabriel Lafargue, à Cahors ; Paulin Salacroup, à Cahors. Nos félicitations.

Courses d'enseignement primaire supérieur

La session de l'examen d'aptitude aux bourses nationales d'enseignement primaire supérieur (3^e et 4^e séries), en 1938, s'ouvrira, dans tous les départements, le jeudi 19 mai.

P.T.T.

Mme Brandely, dame-employée des P.T.T., à Clermont-Ferrand, est nommée receveuse à Duravel.

Pension d'ancien combattant

Pour qu'aucun retard ne se produise dans le paiement des arrérages échus, les titulaires d'un livret de retraite du combattant sont invités à retourner d'urgence, le livret arrivé à expiration, à la section départementale des pensions de leur département.

Au 16^e tirailleurs sénégalais

MM. le lieutenant-colonel Dauphin et le commandant Mazeran sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais.

Batue aux renards

Une batue au renard aura lieu dimanche 30 janvier sur le territoire de la commune de Vers. Elle s'étendra du hameau du Cayla au Causse de Vers. Le départ est fixé à 9 heures.

EDEN

SAMEDI
et DIMANCHE (à 20 heures 45)
DIMANCHE (matinée à 14 h. 45)

Un film plein de mouvement, de gaieté, d'émotion.

Bourrachon

interprété par
SIGNORET, Meg LEMONNIER
Marguerite MORENO, André LUQUET
BARON fils et Robert ARNOUX
EN COMPLEMENT :

Séquestrée

AVEC
Gertrude MICHAEL

Le Petit Mécano

dessin animé en couleurs

FOIRE DE PARIS

Comme chaque année, la Foire de Versailles sera, du 21 mai au 6 juin, le théâtre de la lutte engagée par les producteurs français pour faire face aux difficultés qui, de tous côtés, les assaillent. Les exposants de la Foire de Paris, au nombre de plus de 8.000, viennent de renouveler l'assurance qu'ils persistent à tenir et qu'ils sont prêts à continuer dans le cadre de la grande manifestation commerciale et industrielle française, l'effort de propagande que l'Exposition des Arts et Techniques a si heureusement commencée.

Les résultats de la balance commerciale montrent que tous les producteurs français doivent fournir un effort considérable pour arriver, d'une part, à développer le commerce de l'exportation et, d'autre part, à fournir, à la consommation française, la plus grande partie possible de ce qu'elle a été chercher hors des frontières dans le courant de 1937.

C'est dans une manifestation comme la Foire de Paris que les résolutions propres à équilibrer le marché peuvent être prises par l'accord des producteurs et des acheteurs, en tenant compte des bases pratiques de l'offre et de la demande.

La Foire de Paris sera donc, en 1938, plus encore que par le passé, lourde de conséquences économiques.

Vient de paraître :

LA ROUTE DU VIN DE CAHORS

Quercynois, ce circuit touristique illustré de dix dessins à la plume, ravivra vos souvenirs de vacances. Il faut connaître son pays quand on l'aime. Il n'y a pas de bibliothèque intéressante sans les œuvres du pays natal.

400 exemplaires déjà souscrits. On peut encore souscrire en adressant un chèque postal à l'auteur, Ernest Lafon, Directeur d'Ecole Normale à Albas (Lot). Compte 272.99 Toulouse. Prix : 10 francs. Envoi franco et dédicacé.

L'ouvrage est également en vente dans toutes les librairies de Cahors.

Transport de justice

Informés qu'une affaire de suppression d'enfant avait eu lieu, MM. Teixas, substitut du procureur de la République, et Servat, juge d'instruction, accompagnés de MM. Caussidié, commissaire de police, et Pécharman, commis-greffier, se rendirent, jeudi soir, dans l'immeuble n° 8 de la rue Hébrard.

Après avoir procédé à une perquisition, puis à l'interrogatoire de deux locataires de l'immeuble, le nommé Massip fut placé sous mandat de dépôt. La femme D... a été transportée à l'hôpital de Cahors.

A l'Université populaire de Brive

Mardi 1^{er} février, aura lieu, au Théâtre municipal de Brive, la troisième conférence de l'Université populaire.

Cette conférence sera faite par notre excellent compatriote, M. Calmèjanecourse, qui traitera le sujet suivant : « Un fils du Quercy, prince des lettres, le poète François Maynard. »

Ecole obligatoire

Procès-verbal a été dressé au sieur Pierre Clavières, chevrier à Resoules (Gourdon), dont les deux filles, âgées de 9 et 7 ans, ne sont inscrites à aucune école.

Clavières a donné pour raison que ses deux fillettes n'avaient pas de vêtements assez convenables pour aller à l'école. Mais il a promis, toutefois, de se conformer à la loi.

Successions en désérence

Par jugement, le Tribunal de première instance de Cahors a, sur la requête de l'Administration des Domaines, ordonné les publications et affiches préalables à l'envoi en possession des successions de :

Emma Terret, veuve Robert, directrice d'école à Cahors, décédée à Lourdes (Htes-Pyrénées), le 1^{er} septembre 1918 ; Jacques Demeaux, domicilié à Castelnaud, y décédé le 4 mai 1928 ; Augustin Lassagne, à Péchourie (commune de Lherm), y décédé le 7 février 1927 ; Alfred Bonney, professeur honoraire à Cahors, 32, rue Labarre, y décédé le 31 mai 1934 ; Pierre Boiron, demeurant à St-Sulpice-d'Eymet (Dordogne), décédé à Leyme (Lot), le 19 mai 1918.

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 29
DIMANCHE 30 JANVIER (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée)

Lucien BAROUX
DANS

Le Mioche

Le film le plus gai de l'année avec
Gabrielle DORIZAT et Pauline CARTON
Un cocktail de gaieté et d'émotion. La presse est unanime à dire que Lucien Baroux a trouvé son meilleur rôle dans

LE MIOCHE

Vous ne connaissez pas Lucien Baroux si vous ne l'avez vu dans

LE MIOCHE

Prudent de retenir ses places
Location gratuite

LES TRUFFES

A la foire de Lalbenque, apport assez important de truffes qui ont été vendues de 70 à 75 fr. le kilo.

A la foire du 25 janvier, à Montcuq, les truffes ont été vendues de 70 à 80 fr. le kilo.

AUX TRANSPORTEURS DE BOIS

La préfecture nous communique :

Le Préfet du Lot informe les transporteurs de bois en grumes ou des pièces de grande longueur, qu'aux termes de l'arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 29 février 1936, les véhicules effectuant ces transports doivent être signalés, à l'avant, par un feu blanc et un feu rouge superposés, à l'arrière par une lanterne à feu rouge ainsi que par un dispositif prismatique comportant plusieurs miroirs à surface réfléchissante rouge.

CARNAVAL DE NEIGE AUX PYRÉNÉES

Le train de neige, rapide 2^e et 3^e classes, à nombre de places strictement limité, partant dans la nuit du vendredi 25 ou samedi 26 février 1938, vous permettra d'aller faire des sports d'hiver aux Pyrénées, à Luchon, Superbagnères, Font-Romeu ou Mont-Louis, en bénéficiant d'une réduction allant jusqu'à 60 0/0.

Brive, départ à 1 h. 46 ; Luchon, arrivée, 7 h. 30 ; Font-Romeu, arrivée, 9 h. 30 ; Mont-Louis, arrivée, 9 h. 47. Retour individuel par les trains du service régulier à partir du dimanche soir 27 février.

Validité des billets jusqu'au 6 mars avec faculté de prolongation de une ou deux fois 4 jours.

Billets complémentaires, d'aller et retour, avec 20 0/0 de réduction et validité spéciale délivrés au départ des principales gares de l'ancien réseau P.-O.-Midi pour permettre de rejoindre le train de neige.

Demandez la notice détaillée dans les gares.

Société archéologique du Midi

Au cours de la dernière séance, sous le titre : « Gisement protohistorique près de Montcuq » (Lot), M. Gaston Astre a signalé quelques découvertes de fossiles et surtout de poteries faites à l'occasion de travaux effectués à la voie ferrée de Cahors à Moissac. L'étude de ces poteries permet d'attribuer à l'époque de Halstatt la station proche de Montcuq, qui, ainsi, conserverait le souvenir de Gaulois, ayant vécu entre le 1^{er} et le 5^e siècle avant notre ère.

Violent incendie

Dans la nuit de mercredi, un incendie a détruit un immeuble sis à Commaillet (commune de Laramière), à 3 kilomètres de tout autre habitant et habitée par Mme veuve Saint-Martin, âgée de 85 ans.

La pauvre femme que l'on croyait carbonisée, a été retrouvée vivante, gisant parmi les débris. Elle portait seulement quelques brûlures qui ne paraissent pas mettre sa vie en danger.

Vol

M. Martin, boulanger-minotier, au moulin de France (commune de Valprionde), constata qu'un malfaiteur était rentré chez lui et avait emporté une certaine somme d'argent.

M. Martin a déposé une plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 30 janvier et le lundi matin 31 janvier par la Pharmacie Paul GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, à Cahors.

SERVICE MEDICAL

Le service médical sera assuré, le dimanche 30 janvier par M. le

Docteur PEINDARIES

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances

Rougé Yvette, rue Wilson.
Blanc Jacques, à Larosière.
Coulon Georges, allées des Soupirs, n° 1 bis.

Mariages

Ferrier Marcel, caporal au 1^{er} Bataillon d'Infanterie Légère, et Dalesme Odette, s. p.
Marcel Noël, plombier-zingueur, et Baldy Paulette, repasseuse.
Setzer André, caporal du 16^e R.T.S. et Gimbert Anna, femme de chambre.

Décès

Boyer Marie, veuve Boulvès, s. p., 65 ans, rue Wilson.
Talleysant Pierre, s. p., 80 ans, rue Wilson.
Bousquet Jean, notaire honoraire, 82 ans, quai Champollion, 5 bis.
Théron Jean, vannier, 76 ans, place de la Citadelle.
Traboulet Marguerite, veuve Pielfort, s. p., 86 ans, rue du Faubourg-Sainte-Barbe.
Teissière Marie, veuve Delroux, s. p., 86 ans, rue du Cheval-Blanc, 24.
Orteil Marguerite, épouse Grangé, Professeur d'Ecole Normale en retraite, 67 ans, 25, rue des Cadourques.

CAHORS

POUR PLUS DE SECURITE !

Vilain hiver que celui de 1938 ! Aux quelques jours de froid, un peu trop exagéré, que nous avons subi, ont succédé brumes, brouillards intenses, pluies continues. C'est temps de saison, sans doute, mais qui ne facilite pas la circulation à travers les rues, le soir venu !

Certes, il faut bien reconnaître que les travaux de voirie ne sont pas faciles à exécuter et on comprend que, pour aussi plausibles qu'elles soient, les récriminations des usagers ne peuvent pas être prises toutes en considération.

Les usagers se rendent bien compte qu'il n'est pas possible de procéder à des nettoyages réguliers. Mais, tout de même, ils ne comprennent pas que l'éclairage de certaines artères ne soit pas mieux assuré.

C'est bien, pourtant, en cette période brumeuse que des rues, comme les rues du Château-du-Roi, des Capucins, pour ne citer que celles-là, pourraient avoir un éclairage meilleur, ce qui éviterait, comme cela s'est produit mercredi et jeudi soir, des heurts entre personnes, et des chutes !

Or, en coûterait-il beaucoup pour assurer un meilleur éclairage et, partant, la sécurité des usagers ? Non ! Alors ? !

L. B.

AVIS AUX ELECTEURS

Le Maire de Cahors croit devoir rappeler aux électeurs de la commune que le délai fixé pour les inscriptions ou radiations sur la liste électorale expire le 4 février courant. Passé cette date, aucune demande d'inscription ou de radiation ne pourra être acceptée.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Aéro-Club du Quercy
(Chef-pilote Duboc)

Total des heures de vol de la semaine : 9 h. 03 dont 1 h. 26 de double commande.

1 baptême de l'air a été donné.

Les pilotes entraînés seuls sont : MM. de Nazaris, Barthélémy, Feydié.

L'élève Brunet s'est entraîné seul. Les Pilotes et les élèves entraînés en double commande sont : MM. Barreau René et Brunet.

Section d'Aviation populaire

(Chef-pilote Dubourg)

Total des heures de vol pendant la semaine : 3 h. 06 dont 3 h. 06 en double commande.

Les élèves entraînés en double commande sont : MM. Confi, Charvet, Fabre, Desombes, Rouget, Dupré, Laroche, Coudert.

Les essais de l'auto-plan Lacroix-Nazaris se poursuivent. Il a effectué une montée de 1.000 mètres en 14 minutes et a réussi des vols avec charges croissantes jusqu'à 70 kilos.

Brevet professionnel

Nous apprenons que notre compatriote, Mme Lesieur, des salons de Coiffure Niny et Roger, à Cahors, vient de subir avec succès le Brevet professionnel de l'état de coiffeur pour Dames-Posticheur. Nos félicitations.

Mme IMBERT

PARFUMERIE

18, Boulevard Gambetta, CAHORS

a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans son magasin

tous les produits de

GUERLAIN

GRAND BAL DES ROIS

Samedi 29 janvier, à 21 heures, dans la coquette salle de dancing du Palais des Fêtes de Cahors, aura lieu le Grand Bal des Rois, organisé par « Les Amis du Rugby ». L'orchestre sera sous la direction du maestro G. Rougé. Un cotillon de circonstance fera la joie de tous.

Police de la route

L'agent Gaza, se trouvant place des Mobiles et voyant une auto qui, feux éteints, arrivait à vive allure, donna le coup de sifflet réglementaire pour inviter le conducteur à stopper.

Mais l'auto poursuivait sa route. Toutefois, le numéro minéralogique de la voiture a été relevé.

Amicale Aveyronnaise de Cahors

Le bal de l'Amicale, comme d'habitude très suivi, a eu lieu le samedi 22 janvier, à l'Hôtel Terminus.

De très nombreux adhérents et invités, ont afflué, dès le début de la soirée et, plusieurs heures durant, une exubérante jeunesse a donné le brillant spectacle d'une impeccable chorégraphie dans une ambiance familiale de sympathie et de franchise gaieté.

L'orchestre, sous la parfaite direction du maestro Rougé, s'est montré digne de tous éloges.

Les pauvres n'ont pas été oubliés : une quête fructueuse faite au cours de la soirée, a grossi la caisse du bureau de bienfaisance.

Organisateurs et animateurs de cette belle soirée, méritent tous la reconnaissance de l'amicale, qui, grâce à leur initiation et à leur dévouement, vient de donner une nouvelle preuve de son inaltérable vitalité.

Trouvé mort

Ces jours derniers, M. Théron, vannier, domicilié place de la Citadelle, à Cahors, a été trouvé mort par des voisins. Toute idée de crime ou de suicide doit être écartée. Il était âgé de 80 ans.

Nécrologie

Mme Marguerite Grangé, professeuse d'Ecole Normale en retraite, épouse de notre cher ami et collaborateur Eugène Grangé, est décédée jeudi dans la soirée aux suites d'une longue maladie dont les soins les plus affectueux n'avaient pu conjurer l'issue fatale.

La regrettée défunte était âgée de 67 ans. Elle appartenait à l'élite intellectuelle de notre ville où, auprès de son mari, elle était entourée de la plus sympathique considération.

Sauf les trois années de son séjour à l'Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, toute la carrière de Mme Grangé s'est écoulée à l'Ecole Normale de Cahors où, pendant tout près de 40 ans, elle a produit dans son enseignement ses qualités d'intelligence et de cœur. Ses leçons imprégnées d'autant de bonté que de science, ont formé des générations d'institutrices, répandues dans les communes du Lot où toutes se rappellent avec émotion cette maîtresse aimée et cette remarquable éducatrice.

Les obsèques de Mme Grangé, célébrées samedi matin, ont été suivies par une très nombreuse assistance parmi laquelle on remarquait une importante délégation de l'Ecole Normale et la plupart des membres du corps enseignant.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été conduit à Thédrac où s'est effectuée l'inhumation. Aux témoignages de sympathie prodigués à Eugène Grangé nous tenons à ajouter l'expression de notre vive affection.

Que notre ami et collaborateur soit assuré que nous nous associons de tout cœur à sa profonde douleur.

Concert du Timbre antituberculeux

C'est dimanche 6 février, à 15 heures, qu'aura lieu, au Théâtre municipal, le concert au profit du Timbre antituberculeux.

Nous publierons très prochainement le programme de cette matinée qui nous promet une jolie réussite artistique. Dès lundi prochain 31 janvier, la location des places sera ouverte au Théâtre municipal, dans les conditions habituelles.

Nous ne doutons pas que cette fête de bienfaisance rencontre, auprès du public cadurcien, le vif succès qu'elle mérite.

Banquet de la classe 1915

Les camarades de la classe 1915 sont avisés que le banquet traditionnel aura lieu cette année le dimanche 27 février prochain, à 19 h. chez notre camarade Calmon, place Thiers.

Un menu de choix sera servi par le réputé Vatel qui vaudra cette année se surpasser.

Les camarades sont invités à venir nombreux à ces agapes amicales qui se dérouleront dans une atmosphère de franche cordialité.

Les Sports

LES JEUNES CADOURQUES

Terrain des Jeunes Cadourques, Ecureuils Gramatois (1) contre Jeunes Cadourques (1).

Les Jeunes Cadourques en ont fini avec les championnats du Lot où ils comptent quatre victoires et quatre défaites. Ils se préparent au championnat de l'U.R.H.A. dont la deuxième manche se jouera le 6 février à Brive. Ils ont fait appel pour leur dernier entraînement à la sympathique équipe des Ecureuils gramatois dont les succès ne se comptent pas et qui aurait mérité de figurer dans la compétition lotoise. Les Jeunes Cadourques en appelleront devant leur public de la cuisante défaite que leur a infligée dimanche l'U.S. Autoire. Ils démontreront que cette défaite ne prouve rien et que seul un arbitrage d'une rare incompétence en est la cause.

Les juniors devaient jouer en lever de rideau contre l'E.P.S. Au dernier moment, nous apprenons que ce match a dû être remis à une autre date. Coup d'envoi, 14 h. 30.

A FIGEAC.

Belle exhibition du Stade Ruthénois. — C'est par une journée de printemps que Ruthénois et Figeacois jouèrent à Lodiou devant un public nombreux.

Privé des services de plusieurs joueurs blessés ou indisponibles, le Groupe fit de son mieux pour tenir tête aux visiteurs. Ces derniers bien supérieurs nous firent assister à des mouvements offensifs admirablement conçus et trompèrent à plusieurs reprises les défenseurs figeacois. Pour ne pas être en reste les locaux à deux reprises surent amorcer des attaques qui furent couronnées de succès.

En résumé excellente partie qui concilie le public et le rugby. Equipe sympathique, le Stade Ruthénois qui a remporté cette saison d'indiscutables succès va continuer sur la route du championnat de France d'Honneur et promet d'y causer quelques surprises. Complète dans toutes ses lignes, l'équipe aveyronnaise pratique un rugby plaisant exempt de brutalité et joua dans le meilleur esprit.

Match de Foot-ball-Association. — Dimanche 23 janvier, le R.C. de Figeac rencontra, en match de coupe Salers, l'U.S. Montredonnaise. Montredon se vit infliger la sévère défaite de 9 buts à 2, malgré l'absence, à Figeac, de l'ailier droit Roche et de l'arrière Rougé.

Dès le coup d'envoi, le Racing s'impose dans les 22 adverses et le portier de Montredon, continuellement bombardé, se tire in extremis de situations

dangereuses. Enfin, à la 12^e minute l'avant-centre Serre ouvre le score, qui à la mi-temps, sera de 4 buts à 1. Le Montredon ayant marqué sur coup franc. Au cours de cette mi-temps, la ligne d'avants du Racing manqua maintes occasions de conclure par défaut de cohésion.

Dès la reprise, Montredon attaque et, après une magnifique action personnelle, l'avant-centre inscrit un second but. Mais ce n'est qu'un feu de paille, car jusqu'à la fin de la partie le Racing dominera, réussissant cinq fois à tromper la défense.

Certes, ce résultat se passe de commentaires. Les demis et les arrières de Montredon ne furent pas à la hauteur de leur tâche. Seule, la ligne d'avants amorga quelques attaques qui furent immédiatement brisées. Le Racing, la ligne d'avants manque encore d'homogénéité et a besoin d'un sérieux entraînement. La ligne de demis fut satisfaisante. Les arrières et le goal n'eurent pas beaucoup de travail. Le match fut joué correctement et l'arbitrage de Rougé fut très bon.

Dimanche 30 janvier, le R.C. de Figeac affrontera, sur le terrain de Lodiou, la redoutable formation du C.C.A. Capdenacois, finaliste du championnat du réseau P.-O.-Midi. Le Racing aura, cette fois, à faire à forte partie. Nous espérons qu'une nombreuse assistance viendra applaudir les exploits de nos foot-balleurs.

Arrondissement de Cahors

Bégous

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Joseph Guiraudet. Nous prions la famille de trouver ici l'expression de notre vive sympathie.

Castelnau-Montrater

Cabinet Dentaire L. MAURY
Le Docteur Andrieu, gendre et successeur, informe sa clientèle qu'à partir du 8 février, il ouvre une succursale à Castelnau-Montrater.

Encore une arthritique soulagée

Mme H... de Beaune, appartenait, hier encore, à l'immense foule des victimes de l'arthritisme. De violents maux de reins, de douloureux rhumatismes la tenaient immobilisée. Aujourd'hui, elle a retrouvé toute son activité, grâce à un remède qu'elle qualifie de « merveilleux ». Ce remède si efficace, vous l'avez deviné, c'est Kruschen ! « Le soulagement que j'ai obtenu, écrit Mme H..., est déjà énorme et me permet de vaquer à mes occupations journalières. »

Kruschen oblige les reins, le foie, l'intestin à éliminer régulièrement les poisons qui compromettent votre santé. L'acide urique, notamment — ce pourvoyeur de rhumatismes — est chassé de votre organisme. Tout naturellement, vos douleurs cessent, vos articulations s'assouplissent, vous retrouvez le libre usage de vos membres.

En vente dans toutes les pharmacies en flacons petit, moyen et grand modèle.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Dans la magistrature. — Sur le tableau d'avancement de la magistrature, nous sommes heureux de relever le nom de M. Neuville, président du Tribunal de Bar-le-Duc, inscrit au grade de choix pour la classe supérieure.

Cette distinction ne surprendra nullement ceux qui connaissent ce magistrat, juriste consommé qui a exercé pendant plus de 20 ans près le Tribunal de notre ville.

Nous adressons à M. Neuville nos vives félicitations.

Le grand bal du dimanche 30 janvier. — C'est dans notre salle municipale qu'aura lieu cette soirée. Cadre, orchestre, accessoires, font l'objet de soins particuliers. Elle se déroulera sous le signe de l'entrain et de la bonne humeur.

Il est toujours risqué de préjuger d'un succès quelconque ; pourtant, nous pouvons affirmer que l'initiative de nos jeunes connaît une brillante réussite, surtout si elle est proportionnée aux dévouements et à l'activité déployés.

Nous croyons devoir rappeler que le concours de danses, doté de prix de valeur, se déroulera avec des garanties d'impartialité, un jury de choix étant, d'ores et déjà, désigné.

Nous rappelons également que les personnes désirant réveiller sont priées de retirer leur carte chez MM. Dive, rue Gambetta, ou Pellerin, Café de la Terrasse ; le réveil, étant servi dans la salle, les places sont forcément limitées.

Cours de solfège et de chant. — L'Union fraternelle fait savoir à ses membres et à ses amis qu'elle ouvre à partir du mardi 2 février un cours gratuit de solfège et de solfège choral en son local de la rue Clermont. La partie théorique est confiée à MM. Lagoste et Ally, la partie chorale à M. Bouchoux, professeur de musique.

Les jeunes gens et les jeunes filles qui désirent suivre ces cours peuvent se faire inscrire chez MM. Ally, Lacoste et Bouchoux.

Les enfants ayant moins de 14 ans devront être présentés par les parents.

« Le Médecin malgré lui » et « Les Précieuses ridicules » au théâtre municipal. — C'est lundi 31 janvier à 16 h. 30 que la Cie du Théâtre de l'Arc donnera son second spectacle classique de la saison au théâtre municipal.

Nous retrouvons en tête d'affiches les trois protagonistes du Malade imaginaire : M. Antoine Stacquet, du Théâtre Antoine, qui jouera Sganarelle et Jodelle ; Mme Suzanne Pougard, qui interprétera les deux rôles qu'elle jouait à l'Odéon ; Martine et la Précieuse Riquide Magdelon ; M. Henry d'Aubigny, fondateur du Théâtre de l'Arc qui sera l'éclaircissant Mascarille. Nous applaudirons encore Mlle Ellen Maury, du Théâtre Antoine, MM. Luc de Lhoste, de l'Athénée ; Aimé-Jean, du Théâtre Antoine ; Jean Paley, de la Porte Saint-Martin ; Mlle Savine Galan, etc...

Dans « Les Précieuses ridicules » et aux entr'actes, nous entendrons de la musique de Lulli.

Décès. — Nous avons appris la mort de Mme Léonie Lavergne, née Syriès, de la Boule-Blanche. A sa famille, nous adressons nos vives condoléances.

Indésirables. — On nous signale que depuis quelques jours des malfaiteurs parcourent les communes de Cardaillac, de St-Perdoux et de Viazac. A Cardaillac, ils ont volé des poules et des lapins ; à St-Perdoux, ils ont pénétré par effraction dans une maison inhabitée appartenant à M. Laperque ; à Viazac, ils ont emporté des dindons et autres animaux.

Nous avons le ferme espoir que des mesures efficaces seront prises pour découvrir ces indésirables et que des sanctions sévères leur seront appliquées.

Belle exhibition du Stade Ruthénois. Match de Football-Association. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Union vélocipédique de France. — Comité départemental, calendrier officiel pour 1938 : Championnat de cross-cyclo-pédestre, le 20 février à Figeac ; premier pas Dunlop, le 3 avril à Figeac ; championnat de vitesse et premier pas sur piste, le 15 mai à Gourdon ; championnat de fond, le 19 juin à Gourdon.

Les cyclistes désirant obtenir leur licence et les sociétés voulant s'affilier

à l'U.V.F., sont priés de s'adresser à M. Jean Bessières, chef délégué sportif, 1, place Vival à Figeac.

MAUX D'ESTOMAC et excès d'acidité

Un peu d'acidité en excès et voilà l'estomac détraqué — la digestion est difficile et provoque les aigreurs, les renvois et cette somnolence tellement désagréable après les repas. Petit à petit cet excès nocturne d'acidité s'attaque à la muqueuse stomacale et ce sont les brûlures qui peuvent à la longue préparer le chemin à la gastrite ou même à l'ulcère.

Des la moindre gêne digestive, protégez la muqueuse stomacale en prenant une petite dose de Magnésie Bismurée dans un peu d'eau après chaque repas. Non seulement la Magnésie Bismurée forme un revêtement protecteur de la muqueuse irritée de l'estomac, mettant fin à toute douleur, mais elle neutralise l'excès d'acidité qui est la cause du mal.

La Magnésie Bismurée agit instantanément et la flatulence, les lourdeurs, les gaz et tous les maux d'estomac disparaissent dès la toute première dose. Demandez de la Magnésie Bismurée aujourd'hui même à votre pharmacien et en peu de temps vous retrouverez une bonne digestion.

AVIS IMPORTANT
Insistez énergiquement pour avoir la véritable
MAGNÉSIE BIS-MU-RÉE
vendue sous carton bleu

Toutes pharmacies, poudre et comprimés
Frs 10, et Frs 14,85.

Arrondissement de Gourdon

St-Germain-du-Sol-Air

La foire. — Notre foire mensuelle du 22 a été très importante par la qualité et la quantité des animaux qui ont été amenés sur les divers marchés. Les transactions ont été actives et à des cours soutenus. On cotait :

Bœufs gras, de 220 à 240 fr. les 50 kilos ; de travail, de 6.000 à 7.000 fr. ; bouvillons, de 1.500 à 3.000 fr., le tout la paire. Vente active pour les moutons, porcelets, vendus suivant la grosseur. Poules, de 4 à 4 fr. 75 ; poulets de 6 à 7 fr. ; lapins, 3 fr., le tout la livre.

Poies d'oies, de 22 à 23 fr. ; truffes, de 35 à 45 fr. la livre ; œufs, 7 fr. la douzaine. Beaucoup de jardinage vendu à de bons prix.

Salviac

A la fontaine de Bardalie. — Nous apprenons avec plaisir que M. de Lavar qui s'intéresse particulièrement à l'exploration des cavités souterraines se propose de venir à Salviac pour examiner la fontaine de Bardalie et la grotte qui a été découverte ces temps derniers par un jeune homme de Cambelève, le jeune René Balme.

Décès. — M. Clément Sourdis, propriétaire au château de Laverantière est décédé, après une courte maladie, à l'âge de 80 ans.

M. Sourdis fut maire de la commune de Laverantière de 1908 à 1914 ; ce fut un administrateur juste et intègre et qui a laissé d'excellents souvenirs de sa gestion municipale.

Au cimetière où une foule de parents et d'amis l'accompagna, M. Floirac Amédée, maire, et M. le Docteur Cambornac, conseiller général du canton, retracèrent la vie toute de labeur et de devoir du défunt.

Nous prions son épouse, ses neveux et sa nombreuse famille de vouloir bien recevoir l'expression de nos bien sincères condoléances.

Départ

Recensement des conscrits. — La période des années creuses de la guerre a atteint, dans notre commune, le maximum.

Sur une population de près de 1.000 habitants, aucun conscrit n'a été recensé.

Mariage. — Mardi a été célébré, en notre mairie, le mariage de notre très estimé concitoyen, M. Edouard Mariné, patron maçon, avec la toute gracieuse Mlle Marguerite Soullignac, du village du Suquet.

Nous adressons aux jeunes époux, avec nos compliments, nos meilleurs souhaits de bonheur, et, aux deux familles que ce mariage rapproche, toutes nos félicitations.

RENSEIGNEMENTS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

Nous avons publié, il y a peu de temps, sous le titre « La Collaboration du Personnel de Cadres », un article sur l'Ecole d'Organisation Scientifique du Travail, créée par le Comité National de l'Organisation Française (C.N.O.F.).

Parmi les Commissions qui composent une partie de l'activité de ce Groupement, celle de la « Lutte contre le Gaspillage » doit retenir notre attention. Elle a pour but de propager, dans tous les milieux industriels et commerciaux, les méthodes qui permettent de combattre le gaspillage et de réaliser des économies substantielles dans les entreprises.

Dans sa dernière réunion, le 7 janvier 1938, la Commission a entendu un rapport très intéressant sur l'organisation réalisée contre le gaspillage dans certaines usines italiennes. En outre, elle a mis au point son programme d'action pour 1938, où figure notamment le projet d'une « Journée d'Etudes » (le 25 avril 1938), qui sera complétée par une exposition « Lutte contre le Gaspillage » (du 25 au 30 avril), où chacun pourra puiser de précieuses enseignements.

La prochaine réunion de la Com-

mission se tiendra au siège de l'Association, 57, rue de Babylone, le 4 février 1938. Elle sera consacrée au projet de création de services « Lutte contre le Gaspillage » dans les usines ou même dans les divers syndicats professionnels, à destination des entreprises petites et moyennes qui n'auraient pas la possibilité de créer pour leur compte un service de cette nature. Les industriels et commerçants désireux de participer à ces échanges d'expérience sont cordialement invités à nous communiquer leur opinion et nous les tiendrons au courant des travaux poursuivis.

Robert SATET,

Président de la Commission
« Lutte contre le Gaspillage »
au C.N.O.F.

Avis aux Sociétaires de LA FRANÇAISE CAPITALISATION

A la suite de la mise en liquidation de la Société, M. Pétigny, villa Paul à Cahors, se tiendra en permanence à la Mairie des localités suivantes :

Livernon, mardi, 1^{er} février, vers 14 h. Puy-Évêque, mercredi, 2 février, vers 14 heures.

Labastide-Murat, vendredi, 4 février, vers 14 heures.

Lauzès, samedi, 5 février, vers 14 h.

Objet : Défense des intérêts des Adhérents. Se munir de ses titres.

Petites annonces économiques

PROFESSEUR D'ANGLAIS donnerait leçons particulières aux enfants et adultes, à domicile s'il est nécessaire. S'adresser à Miss Langlois, à l'Ecole Normale de Jeunes Filles à Cahors.

A VENDRE, radiateur à gaz. Occasion, 6, rue de la Chartreuse.

ON DEMANDE une bonne sérieuse. S'adresser : 2, rue Pierre-Brunies, Cahors.

ON DEMANDE métayers pour propriété 40 hectares. Céréales, Elevage. Avant le 15 mars. S'adresser : M. SEILHAN, Machines Agricoles, Cahors.

IL A ÉTÉ PERDU deux clefs. Prière de les rapporter au Bureau du Journal ou à Mlle Daumerie, 8, rue du Bousquet, Cahors.

Mise au point

Contrairement à ce qui était annoncé dans notre précédent numéro, sous la rubrique « St-Hubert Club Quercynois », M. Theil, membre de la Société, dément formellement avoir reçu la prime accordée pour la destruction de deux renards.

Une OCCASION de la succursale A. CITROËN Conduite intérieure

C.4 G.
Excellent état
Reprise toutes voitures. Vente à crédit
Téléphone 162

Dernière heure

Pas de grève de joueurs de foot-ball

De Paris. — Après une entrevue avec M. Coursou, sous-secrétaire d'Etat à l'Éducation physique, le Syndicat des joueurs professionnels, de foot-ball a décidé de ne pas faire grève.

Les Etats-Unis et le franc

De Washington. — On annonce que le gouvernement des Etats-Unis est prêt à soutenir le franc afin d'éviter au gouvernement français la nécessité de recourir au contrôle de sa monnaie.

Augmentation de l'indemnité parlementaire

De Paris. — D'après un bruit qui circulait dans la soirée de vendredi, dans les couloirs de la Chambre et qui n'a pu être vérifié, la Commission de comptabilité aurait été saisie d'une proposition tendant à relever l'indemnité parlementaire.

Arrestation de faussaires

De Paris. — La Sûreté générale qui s'occupait depuis plusieurs semaines, d'une importante affaire de trafic de faux passeports a procédé, vendredi, à l'arrestation de 22 faussaires.

Fin de la grève des transports

De Paris. — Les délégations patronales et ouvrières de transports réunis au ministre du Travail ont signé vendredi un accord qui met fin au conflit, après 36 jours de grève.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON :
15 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

REMERCIEMENTS

Madame Louis BACH, née THOURON, Monsieur Louis BACH, Receveur honoraire des Contributions Indirectes et leur fils René BACH. Les familles BACH Alexandre, de Mercuès, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Mme Vve THOURON
Née OLIVIER

leur mère, grand-mère et alliée, décédée à Toulouse, le 22 janvier 1938, munie des Sacraments de l'Église.

REMERCIEMENTS

Madame François SALANIE, née BOUSQUET, et Monsieur François SALANIE, négociant ; Monsieur Louis SALANIE, Inspecteur de l'Enregistrement, et Madame Louis SALANIE ; Mademoiselle Marie-Amélie SALANIE ; Madame Veuve Félix BOUSQUET et ses enfants ; Les familles LACOMBE, DARNIS, BIERES et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Lucien BOUSQUET
Notaire honoraire

Pompes funèbres Générales

Succursale de Cahors
Bureau : 71, Boulevard Gambetta
(Téléphone : 4.08)

Organisation de convois, INVITATIONS Fourgons automobiles pour transports de corps. Chapelles ardentes, Cercueils ordinaires et de luxe Couronnes mortuaires

Sur demande des familles, un employé se rend à domicile et se charge de toutes formalités.



De 1.200 à 5.000 francs

P. FRANCÈS

Boulevard Gambetta
TÉL. 64

Le seul atelier de la Région qui vous dépannera immédiatement quelle que soit la marque de votre poste.

Les Cours Pigier

sont supérieurement organisés pour enseigner Comptabilité, Correspondance commerciale, Sténo-dactylographie, Droit commercial, Français, Arithmétique, dessin, etc...

Progress rapides. Situations indiquées aux élèves. Entrée à toute époque et à tout âge. Cours d'entraînement et de perfectionnement.

CAHORS, 12, Boulevard Gambetta

VITICULTEURS JARDINIERS AGRICULTEURS

Utilisez l'Engrais « HUMOGINE »

Engrais Humique complet Synthèse améliorée de l'engrais de ferme

Agit à la fois comme engrais et comme amendement

RESULTATS INCOMPARABLES

Agent général des Ventes.

P. LAMBERT, à Cahors

Boite Postale n° 6. — Tél. N° 90

POUR ACHETER OU VENDRE Une propriété, Une maison, Un fonds de commerce

S'adresser en toute confiance à

L. MICHELET

14, Boul. Gambetta, CAHORS

Le mieux informé de toute la région

Seul correspondant de l'Indicateur Berliand à Paris

Correspondants dans toute la France

RENSEIGNEMENTS GRATUITS DISCRETION

BRULERIE MODERNE

33, Rue Nationale, CAHORS

"CAFÉS ANDRÉ"

Supérieurs aux meilleurs

COURONNES ALAYRAC
MORTUAIRES rue Mar-Foch
CAHORS

Du 24 Janvier au 5 Février :

BÉDUÉ-CAÏNE

101, boulevard Gambetta, CAHORS (en face le Théâtre)

offrira en RÉCLAME

un grand nombre d'articles à des prix sans concurrence

Chapeaux - Corssets

Gaines - Indemallables

Bas - Layettes

VOYEZ SES ÉTALAGES

N. B. -- Escompte de 5%, sur tous les articles qui ne sont pas sacrifiés en RÉCLAME.

VOG
SON CHOIX UNIQUE DE GANTS ET SACS A MAIN
SES PRIX SANS CONCURRENCE
VOG
LE MAGASIN EN VOGUE
2, PLACE GALDEMAR-CAHORS

ALIMENT COMPLET pour PORCS, BOVINS, OVINS

MAGDA

mis au point aux importantes

PORCHERIES D'EXPÉRIMENTATION

De LA MADELEINE, près VILLEFRANCHE-de-ROUERGUE

Dépositaires dans toute la Région

Pour le Gros :

LES FILS D'HENRI VIALARS, Fabricants

Villefranche-de-Rouergue - Montauban - Bordeaux

Pour le Lot : P. LAMBERT, à Cahors Tél. : n° 90

PLANTS DE CHENES TRUFFIERS SELECTIONNES

1^{er} Prix, Lauréat de la Prime d'Honneur pour culture spéciale des chènes truffiers

Brochure traitant de la culture de la truffe, vendue franco contre : 5 francs.

L. LAVAL

Propriétaire Trufficulteur MARTEL (Lot)

Chasse, Pêche Coutellerie

Grand choix d'articles de pêche

Greffoirs, sécateurs, couteaux de table et de poche, ciseaux, tondeuses, rasoirs, lames pour rasoirs de sûreté.

Pièces divers — Musettes

N. BESSON

83, Bd Gambetta, CAHORS — Tél. 335

T.S.F. S.C.R.E.L. F. DE LÉSLEUC

4, rue du Portail-Alban, CAHORS

Met à votre disposition ses 18 années d'expérience dans la construction et le dépannage de tous postes de T.S.F.

Retenez bien l'adresse

4, rue du Portail-Alban, CAHORS

Déménagements Groupages

occasion retour de la région sur Paris

PETIT, 65, r. Dulong, Paris. Carnot 46-57

Maximum de Récoltes dans vos Jardins et Cultures en lisant l'Almanach du Jardinier

Envoyé à tous gratis et franco avec sa prime gratuite de graines d'Helianthus Red Star, nouvelles fleurs pour bouquets, coloris brillants et inédits Julien, graines, 103, Bd Magenta, PARIS.

Essais à volonté

Agent : PRADIÉ, CAHORS

LA COUPE, COUTURE MODE, LINGERIE

appries en très peu de temps et à peu de frais

aux COURS PIGIER

12, Boulevard Gambetta, à CAHORS

Patrons sur mesures — Essayages

Station Service A. MANDON RADIO

17, Rue Maréchal-Foch CAHORS - Tél. 225

Sans Fillette mais vous intéresse :

Étant la seule maison de la région spécialisée uniquement en radio, disposant d'un atelier de montage et de réparation le plus moderne et utilisant les services d'un véritable spécialiste, ce qui nous permet d'effectuer les dépannages les plus rapides concernant les Postes, amplificateurs, etc. de toutes marques, de plus seuls nous garantissons toutes nos réparations.

Postes à partir de... 425

Super 5 lampes, toutes Ondes... 890

C. 850 Agence exclusive DUCRETET-THOMSON

MON MARI A BLOQUÉ SA GRIPPE en UNE nuit!

"Mon mari étant atteint de grippe et allant de plus en plus mal, je me décidais pour l'ASPRO. Bien m'en a pris, car à peine 24 heures après il était sur pied. Je vous remercie et vous autorise à publier ma lettre si besoin est".

Mme GARCEL, 12, rue Blomet, Paris-15e

QUELLE frappe le père ou la mère de famille, la grippe est toujours une perte d'argent. C'est aussi un danger pour l'avenir; la petite grippe du début devient soudain une "mauvaise grippe", les poumons et les intestins sont pris, on est des mois à s'en remettre. Mais pourquoi courir ce risque désormais inutile? Des milliers de personnes attestent que:

'ASPRO'

bloque, en une nuit, une grippe prise à son début

Seulement, n'attendez pas! Au premier frisson, au premier étournement, vite 2 comprimés d'ASPRO (de préférence juste au coucher) avec une boisson chaude, infusion ou vin chaud. Pendant votre sommeil, 'ASPRO' aide puissamment votre organisme à réagir contre cette attaque infectieuse et microbienne que'est la grippe. Vite assimilé, il coupe la fièvre, favorise la sudation qui expulse les poisons, il nettoie l'organisme tel un véritable antiseptique interne. En quelques heures la grippe est éliminée. Evitez les complications: prenez 'ASPRO' tout de suite, c'est sûr!

Important: 'ASPRO' n'affecte ni le cœur ni l'estomac.

2. le modèle d'essai 3.75 la boîte de 10 comp. 7.50 la boîte de 25 comp. 15. la boîte de 60 comp.

PRENEZ ASPRO CONTRE: RHUMES - GRIPPE MIGRAINES - NÉURALGIES RHUMATISMES - INSOMNIE NERVOUSITÉ



MALADIES de la FEMME

LE FIBROME
Sur 100 femmes, 11 y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibromes, et autres engorgements qui gênent plus ou moins la menstruation et qui expliquent les Hémorragies et les Pertes presque continuelles auxquelles elles sont sujettes.
La femme se préoccupe peu d'abord, de ces inconforts, puis, tout à coup, le ventre commence à grossir et les maux redoublent. Le Fibrome se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas-ventre et aux reins. La malade s'affaiblit et des pertes abondantes la forcent à s'allier presque continuellement.
A toutes ces malheureuses, il faut bien dire et redire: Faites une cure avec la

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY
N'hésitez pas car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE DE L'ABBE SOURY composée de plantes spéciales est le remède par excellence contre les Maladies Intérieures de la Femme: Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du Retour d'Age, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varses, Phlébites.
Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIENINE DES DAMES.
La JOUVENCE DE L'ABBE SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.
Bonne exigence la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature.

Ménage avec petite auto si possible, pouvant se déplacer dans le département de son domicile. Aucune connaissance spéciale nécessaire. Nous mettons au courant et assurons frais de début. Excellente présentation indispensable. Il s'agit de vente d'appareils de réputation solidement établie. Ecrire Agence HAVAS, CLERMONT-Fd, n° 3365.

PRETS EN 48 H. par nos soins de 5.000 à 800.000. Int. 4%, net Remb. au gré à Commerce Indust. Agric. Particul. sur ttes garant. même signal. Aide pour construire, s'établir, gérer. Discrétion. RIEN D'AVANCE au FONCIER RURAL et COMMERCIAL, 42, rue de Paradis, PARIS, 10e

moi QUI FAIS DES ENVOIS URGENTS j'emploie

la formule nouvelle imaginée par les grands réseaux.
Jusqu'à 50 kgs: COLIS EXPRESS
De 50 à 500 kgs: EXPEDITIONS EXPRESS
Barèmes simples, économiques qu'il suffit de demander aux gares. C'est un progrès de plus: J'en profite

les Grands Réseaux s'engagent à offrir leur clientèle facilités et réductions. Renseignez-vous. Profitez-en

Etude de Maître P. DESPRATS, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10 successeur de Maîtres TASSART et MAZIÈRES

VENTE SUR PUBLICATIONS JUDICIAIRES

à suite de liquidation judiciaire, d'immeubles situés commune de SAUZET (Lot)

L'adjudication aura lieu le jeudi DIX-SEPT FÉVRIER MIL NEUF CENT TRENTE-HUIT, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors par devant M. le Président d'audience, au Palais de Justice.

On fait savoir à qui il appartient: Qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-trois juillet mil neuf cent trente-sept, après toutes formalités remplies par le Syndic de l'Union des créanciers de la liquidation judiciaire de Monsieur Germain, en famille Achille LALBERTIE, précédemment charbon et débitant à Sauzet, demeurant actuellement à Agen, quartier Lacaze, lequel jugement ordonne la vente sur publications judiciaires des immeubles dépendant de ladite liquidation judiciaire.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Léon CONQUET, arbitre de commerce à Cahors, Boulevard Gambetta, agissant en qualité de liquidateur de la liquidation judiciaire sus-visée, et au nom de l'Union des créanciers de celle-ci, — fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du Tribunal de Commerce de Cahors, en date du vingt-six janvier mil neuf cent trente-sept, en remplacement de Monsieur Léger ROUSSEAU, précédemment arbitre de commerce à Cahors, nommé lui-même aux dites fonctions le vingt-quatre juillet mil neuf cent vingt-neuf.

Avant pour avoir constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître DESPRATS, avec élection de domicile en son étude, rue du Portail-Alban, numéro 10, il sera procédé le JEUDI DIX-SEPT FÉVRIER MIL NEUF CENT TRENTE-HUIT, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au plus offrant et dernier enchérisseur, par devant Monsieur le Président d'audience, à la vente sur publication judiciaire, en un seul lot, des immeubles dépendant de la liquidation judiciaire dudit sieur Germain, dit Achille LALBERTIE, sus-nommé.

Il comprendra: Article premier. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article deuxième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Gardelles », figurant sous le numéro cinq cents, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, pour une contenance de vingt ares, classe quatre, et pour un revenu de un franc soixante centimes, confrontant à l'Est à la route nationale six cent cinquante-six, qui sépare ainsi cette parcelle du numéro quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) ci-dessus décrit. Cette parcelle confronte en outre à un chemin de service.

Article troisième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article quatrième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article cinquième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article sixième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article septième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article huitième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article neuvième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article dixième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article onzième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article douzième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article treizième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article quatorzième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article quinzième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article seizième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article dix-septième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article dix-huitième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article dix-neuvième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article vingtième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article vingt-et-unième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article vingt-deuxième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article vingt-troisième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article vingt-quatrième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article vingt-cinquième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article vingt-sixième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article vingt-septième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article vingt-huitième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article vingt-neuvième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article trentième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article trente-et-unième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article trente-deuxième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article trente-troisième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article trente-quatrième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article trente-cinquième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article trente-sixième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article trente-septième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article trente-huitième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article trente-neuvième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article quarantième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article quarante-et-unième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article quarante-deuxième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article quarante-troisième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article quarante-quatrième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article quarante-cinquième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article quarante-sixième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article quarante-septième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article quarante-huitième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article quarante-neuvième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article cinquantième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article cinquante-et-unième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

Article cinquante-deuxième. — Un immeuble en nature de terre inculte et de vigne, en partie perdue, sis au lieu dit « Camp de Cayrou », figurant sous les numéros sept cent soixante-quatre (774), sept cent soixante-cinq (775) et sept cent soixante-six (776); le tout d'un seul tenant, section C du plan cadastral de la commune de Sauzet, d'une contenance totale de un hectare quatre-vingt-trois ares quinze centiares, classes deux, trois, trois, pour un revenu total de trente et un francs quinze centimes.

be, au Sud à Massabrie, à l'Ouest à la rue.

Ce hangar est édifié sur pilotis bois, avec un toit à deux versants, exposition Nord-Sud, couverture en tôle ondulée.

Les immeubles ci-dessus décrits sont imposés au rôle des contributions foncières de la commune de Sauzet, pour l'année mil neuf cent trente-sept pour un revenu de cent vingt-cinq francs pour les propriétés bâties et trente-sept francs soixante centimes pour les propriétés non bâties.

LOTISSEMENT ET MISE A PRIX
L'ensemble des immeubles ci-dessus décrits et désignés formant un lot unique, sera mis en vente aux termes du jugement précité sur la mise à prix de six mille francs, 6.000 francs.

Nota. — Il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux, des contenance et des confrontations est purement énonciative, et que par suite la désignation qui précède n'engage en rien la responsabilité des poursuivants ou celle de leur avoué.

SURENCHERE
Il est rappelé que, conformément à l'article cinq cent soixante-treize du Code de Commerce, la surenchère pourra être mise dans la quinzaine de